

REGLEMENT DU CONCOURS D'ADMISSION

EN 4^E ANNEE

(en double diplôme avec le master de l'une de nos universités partenaires)

Vu le code de l'éducation, notamment les articles D.612-34, D. 713-21 et D. 741-11 ;

Vu le décret n° 89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif, établissements-composantes ou associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;

Vu l'arrêté du 25 septembre 2013 portant création de l'IEP de Saint-Germain-en-Laye au sein de CY Cergy Paris Université en partenariat avec l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif à l'attribution du grade de Master aux titulaires du diplôme de fin d'études des Instituts d'études politiques d'Aix-en-Provence, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2021 accréditant l'Université Paris-Saclay en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2021 portant accréditation de CY Cergy Paris Université à délivrer des diplômes nationaux, dont le DNM science politique co-accrédité avec l'Université Paris Saclay (2020-2026) ;

Vu le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, encadrant la collecte et le traitement des données personnelles des candidats et étudiants ;

Vu la convention de co-accréditation pour la délivrance du diplôme de Master, mention Science politique conclue entre l'Université Paris-Saclay et CY Cergy Paris Université ;

Vu la délibération du Conseil de l'Institut en date du 18 avril 2023, portant validation de la réforme du cycle Master pour effectuer un double diplôme : DNM (Diplôme National de Master) en collaboration avec ses universités partenaires (Paris Saclay, UVSQ et CYU) et DGM (Diplôme Grade Master) de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye ;

Article 1 : Objet et champ d'application

L'étudiant remplissant les conditions énoncées à l'article 3 du présent règlement, peut s'inscrire au concours d'admission en 4^e année de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye en vue d'intégrer le cursus double diplôme proposé en collaboration avec l'une des universités partenaires (Paris-Saclay, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines - UVSQ - et Cergy Paris Université - CYU). L'admission du candidat est prononcée à l'issue de la procédure prévue par le présent règlement.

Dès son inscription, le candidat déclare en avoir pris connaissance et s'engage à respecter l'ensemble de ses dispositions.

Tout manquement pourra entraîner des sanctions, pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du concours.

Article 2 : Nombre de places

Le nombre de places offertes au concours d'admission en 4^e année est déterminé chaque année en fonction des capacités d'accueil de l'établissement et fixé par arrêté du directeur de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye avant le début de la procédure d'admission. Cet arrêté peut préciser un nombre de places par spécialités de 4^e année ou en fonction des diplômes nationaux de master associés dans le cadre de la double diplomation.

Article 3 : Conditions de candidature

Un candidat peut déposer jusqu'à trois candidatures en 4^e année, une par M1 (droit, économie, science politique) associé dans le cadre de la double diplomation.

Peut être candidat au concours :

**Tableau récapitulatif des conditions de candidature
au concours d'admission en 4^e année**

Dans quel parcours pouvez-vous candidater ?		
Formation (ECTS et diplômes acquis à la rentrée 2026)	4 ^e année toutes spécialités du DGM*, dans le cadre du double diplôme avec l'un des trois Master 1 (Science Politique, Droit ou Économie)	4 ^e année spécialité Économie, Management et Finance du DGM*, dans le cadre du double diplôme avec le Master 1 d'Économie
Diplôme de Licence ou Equivalent	x	
CPGE ECG 180 ECTS		x
CPGE B/L 180 ECTS		x
CPGE D1 180 ECTS + licence	x	
CPGE D2 180 ECTS + licence	x	

* DGM : Diplôme Grade master de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye

Article 4 : Conditions d'inscription

Lorsque le candidat n'est pas titulaire d'une licence ou équivalence (180 ECTS) au moment de sa candidature, il doit justifier de son inscription dans l'établissement les délivrant. L'inscription définitive est subordonnée à la production par le candidat admis de l'ensemble des pièces et documents requis pour son inscription administrative. Toute erreur, omission, inexactitude ou fraude donnera lieu à déchéance du bénéfice de l'admission.

L'étudiant déjà inscrit dans un autre diplôme d'Institut d'études politiques « Sciences Po » ne peut pas se présenter au concours d'admission en 4^e année de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye. Il peut candidater par le biais de la procédure spécifique de mutualisation entre les 9 IEP signataires de la convention du réseau Sciences Po, relative à la mutualisation des parcours de 4^e année du diplôme grade master.

Article 5 : Modalités de candidature

Le dossier de candidature est accessible sur la plateforme sécurisée dédiée aux candidatures de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye aux périodes indiquées sur le site officiel de l'établissement.

La procédure de candidature diffère selon le choix de double diplôme du

candidat, qui est tenu, lors du dépôt de son dossier et dans les délais fixés, de respecter l'ensemble des étapes de cette procédure.

Les modalités détaillées de candidature ainsi que les procédures d'admission sont consultables sur le site internet de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye.

5.1 Candidature pour le double diplôme 4^e année de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye / M1 Droit «Concours Justice-Sécurité» (avec l'UVSO)

Dans ce double diplôme de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye, l'examen d'une candidature est conditionné à la réalisation effective de **deux procédures de candidature** : celle du concours d'admission en 4^e année sur la plateforme dédiée de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye, et celle de la plateforme *Mon Master*.

5.1.1 Etape 1: inscription sur la plateforme *Mon Master*

Préalablement à son inscription au concours d'admission en 4^e année, dans le cadre du double diplôme, le candidat est tenu de candidater au M1 Droit parcours «Concours Justice-Sécurité» par le biais de la plateforme nationale *Mon Master*, conformément aux modalités précisées sur ladite plateforme.

Le numéro d'inscription sur *Mon Master* est exigé lors de la finalisation du dossier de candidature sur la plateforme concours de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye. Tout dossier transmis sans ce justificatif sera considéré comme irrecevable et ne sera pas examiné.

5.1.2 Etape 2: inscription sur la plateforme concours de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye

Après son inscription sur *Mon Master*, le candidat doit compléter son dossier de candidature sur la plateforme concours de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye. Il sera demandé au candidat de faire le vœu de la spécialité liée au M1 Droit parcours «Concours Justice-Sécurité» à savoir :
la spécialité de 4^e année du diplôme de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye «Affaires Juridiques, justice et ordre public».

Il devra également indiquer deux vœux parmi la liste des masters 2 partenaires de la double diplomation de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye, en lien avec la spécialité choisie pour la 4^e année.

5.2 Candidature pour les doubles diplômes 4^e année de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye :

- M1 Science Politique « Politiques Publiques Multiniveaux » (avec les universités de Paris-Saclay et CYU)
- M1 Economie « Economie, Data et Transition » (avec CYU)

Le candidat doit s'inscrire seulement au concours d'admission en 4^e année de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye sur la plateforme concours dédiée.

En parallèle de son choix de M1 (science politique - politiques publiques multiniveaux (CYU-Université de Paris Saclay), ou économie (CYU)), le candidat indique :

- son vœu de spécialité de 4^e année :
 - * Affaires publiques et territoriales (Politiques Publiques Multiniveaux)
 - * Politiques artistiques et culturelles (Politiques Publiques Multiniveaux)
 - * Politiques internationales et européennes (Politiques Publiques Multiniveaux)
 - * Renseignement et sécurité (Politiques Publiques Multiniveaux)
 - * Economie, finance et management (Economie, Data et transition)
- deux vœux parmi la liste des masters 2 partenaires de la double diplomation de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye, en lien avec la spécialité choisie pour la 4^e année.

5.3 Coordonnées et modalités d'information du candidat

Le candidat est tenu, pendant toute la durée de la procédure d'admissibilité et d'admission à Sciences Po Saint-Germain-en-Laye, de disposer d'une adresse électronique et d'un numéro de téléphone opérationnels afin de recevoir les communications. Il doit notifier sans délai au service des admissions du concours tout changement d'adresse électronique ou de numéro de téléphone. Le candidat est également tenu de consulter régulièrement sa messagerie électronique afin de prendre connaissance de toutes les communications relatives à sa candidature.

5.4 Protection des données personnelles communiquées par le candidat

Le candidat qui dépose son dossier sur le portail des admissions en ligne respecte les mentions légales et conditions générales d'utilisation de ce site. L'identifiant et le mot de passe attribués à chaque candidat sont strictement personnels et confidentiels. Ils permettent à son titulaire d'accéder à son espace sécurisé de candidature.

Les informations personnelles communiquées par le candidat sur ce portail relèvent de son entière responsabilité.

Sciences Po Saint-Germain-en-Laye s'interdit toute communication de ces informations à des tiers, sauf obligation légale ou en cas de fraude avérée.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi du 6 janvier 1978, le candidat dispose d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement et d'opposition concernant ses données personnelles. Ces droits peuvent être exercés auprès de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye selon les modalités prévues sur le portail.

5.5 Frais de candidature

L'inscription au concours d'admission de 4^e année est subordonnée au paiement de frais de candidature qui s'élèvent à 100 euros et 60 euros pour le candidat boursier de l'enseignement supérieur. Ces frais s'entendent par candidature, d'une à trois en fonction du double diplôme (M1 en droit, économie ou science politique) que souhaite intégrer le candidat.

Une copie de la notification définitive d'attribution de bourse de l'année en cours est réclamée obligatoirement au candidat boursier. Les notifications conditionnelles ne sont pas acceptées.

Le candidat, après avoir réglé en ligne les frais de candidature recevra un code d'accès lui permettant de renseigner son dossier directement sur la plateforme. Pour éclairer sa décision de candidature, il aura préalablement accès à une version de consultation de ce dossier sur le site internet de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye.

Il est expressément stipulé que les frais de candidature ne seront en aucun cas remboursables, quel que soit le motif (renoncement du candidat à sa candidature en cours de procédure, dossier non recevable ou incomplet, absence du candidat aux épreuves...) et quel que soit le résultat d'admission.

Toute somme versée demeure irrévocablement et définitivement acquise à Sciences Po Saint-Germain-en-Laye et ne pourra faire l'objet d'aucune restitution, réclamation ou compensation.

5.6 Contenu du dossier de candidature sur la plateforme concours 4^e année de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye

La liste complète et détaillée des pièces à joindre au dossier de candidature, ainsi que les conditions spécifiques pour chaque document, est présentée dans l'Annexe 1 du présent règlement.

Le candidat est invité à s'y référer attentivement afin de s'assurer que son dossier est complet et conforme aux exigences.

Le candidat certifie sur l'honneur l'exactitude des documents communiqués et reconnaît engager sa responsabilité en cas de déclaration inexacte, de falsification ou d'omission de nature à tromper les jurys.

Tout dossier incomplet ou ne répondant pas aux conditions de candidature sera considéré comme irrecevable et ne fera l'objet d'aucune relance ni d'aucun examen de la part des jurys.

5.7 Situation de handicap

L'aménagement de l'épreuve d'admission est possible pour le candidat en situation de handicap qui en fait la demande avant la clôture des inscriptions au concours.

Conformément au décret n° 2021-1480 du 12 novembre 2021, le candidat inscrit dans une université française, bénéficiant de mesures d'aménagement d'épreuves dans le cadre de son cursus, bénéficie de la portabilité de ces dernières pour le concours d'admission en 4^e année du double diplôme de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye. Néanmoins, l'envoi d'un document justificatif à concours4a@sciencespo-saintgermain.fr est requis pour faire valoir ce droit. Le candidat issu des universités non-françaises fournit tout justificatif officiel accompagné d'une traduction, en français, certifiée conforme.

Article 6 : Procédure de sélection

La procédure d'admission se déroule en deux phases :

6.1 Admissibilité

Le candidat adresse à Sciences Po Saint-Germain-en-Laye, lors de son inscription, un dossier complet de candidature pour l'une des six spécialités de 4^e année du diplôme de Sciences Po de Saint-Germain-en-Laye / M1 des universités partenaires

Chaque dossier de candidature recevable est examiné par une commission composée de deux examinateurs désignés par le président du concours.

Trois avis peuvent être donnés : Très favorable, Favorable, Défavorable.

Sur la base de ces avis et de l'appréciation de chacun des examinateurs du dossier, le jury décide de l'admissibilité du candidat.

6.2 Admission

Le candidat admissible est convoqué pour un entretien en distanciel avec un jury composé de deux enseignants-chercheurs, nommés par le président du concours.

Cet entretien s'appuie sur le dossier du candidat, les pièces jointes ainsi que sur sa motivation. Il vise également à évaluer la capacité du candidat à développer une réflexion personnelle et argumentée sur son projet académique et professionnel en cohérence avec la formation visée.

Cette audition dure au maximum 20 minutes et débute par une présentation de 5 minutes du candidat.

Le candidat doit présenter une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire) et sa convocation.

Le jury d'admission attribue une note sur une échelle de 0 à 20 et rend un avis motivé pour chaque candidature.

Article 7 : Jury du concours

Le président et les membres du jury du concours sont nommés par la direction de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye.

Le jury est composé du Directeur de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye, des Directeurs des études, des responsables des parcours de M1 des universités partenaires et des enseignants et enseignants-chercheurs des spécialités de 4^e année de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye.

À l'issue de l'ensemble des entretiens, le jury du concours établit une liste principale des candidats admis par double diplôme et, le cas échéant, une liste complémentaire.

Article 8 : Communication des résultats

8.1 Admissibilité

Les résultats d'admissibilité sont communiqués directement sur le portail dédié au concours. Le candidat reçoit un email via l'adresse référencée dans son dossier d'inscription, lui indiquant qu'il peut se connecter à son interface personnelle sur la plateforme concours afin de connaître son résultat d'admissibilité. Aucun résultat ne sera communiqué par d'autres moyens.

8.2 Admission

Les résultats d'admission, arrêtés par le jury du concours, sont publiés et communiqués sur la plateforme concours de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye.

Les candidats admis doivent confirmer leur admission auprès de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye dans le délai imparti. À défaut, ils perdent le bénéfice de leur admission.

Pour les candidats admis dans le double diplôme 4^e année de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye / Master 1 Droit « Concours Justice-Sécurité », la confirmation d'admission doit également être réalisée sur la plateforme *Mon Master*, selon les instructions disponibles sur ladite plateforme.

L'autorisation d'inscription administrative résultant de l'admission au concours est valable pour l'année universitaire suivant immédiatement la décision du jury.

Article 9 : Calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel est annoncé chaque année sur le site internet de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye.

Il comprend :

- les dates d'ouverture et de fermeture de la plateforme *Mon Master*

- les dates d'ouverture et de fermeture du portail spécifique au concours 4^e année double diplôme de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye
- la date des résultats d'admissibilité
- les dates des entretiens
- la date des résultats d'admission sur *Mon Master* et sur la plateforme concours de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye
- les dates des inscriptions administratives auprès de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye

ANNEXE 1 – Documents à fournir pour chaque dossier de candidature sur la plateforme de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye

- Relevé de notes du baccalauréat
- Relevés de notes des trois dernières années (si troisième année disponible)
Les relevés de notes, relevés d'ECTS et certificats de diplôme en cours, s'ils ne sont pas encore disponibles, pourront être fournis ultérieurement. Une décision d'admission ne sera définitive qu'une fois ces documents fournis. Dans l'attente, le candidat fournira obligatoirement les justificatifs attestant qu'il est inscrit dans l'établissement les délivrant.
- Copie d'une pièce d'identité en cours de validité
- Pour le candidat boursier et qui a réglé les frais de candidature de 60€, la notification définitive d'attribution de bourse de l'enseignement supérieur
- Justificatif de paiement des frais de candidature
- Le cas échéant, un document attestant d'une expérience académique et professionnelle à l'international d'au moins 4 mois
- Le cas échéant, si le candidat en dispose, un certificat de niveau de langue anglaise et/ou un test d'anglais au choix (TOEFL 90 ; IELTS 6 no subscore under 5.5 ; Cambridge : First Certificate in English...)